Mairie de Montcléra. Procès-verbal de séance

Le premier avril 2025 à 20h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s 'est réuni à la mairie de Montcléra sous la présidence de Monsieur Guy THEULET, Maire.

Présents, ANDRIEU Raymond, BLANCO Nicole, DUBRUEL Damien, GIBILY Serge POCAT-EARL Romaine, PRUNY Anthony, REDOULES Bernard, THEULET Guy et TOURENNE Line

Mr. Bernard REDOULES a été nommé secrétaire de séance.

Présence de Monsieur Cave ; conseiller au décideur local du trésor public

1- Note de présentation synthétique budgétaire

Monsieur le maire présente aux conseillers la synthèse du budget 2025 envoyé en préfecture.

2- Vote des taxes locales

Le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes locales qui étaient en 2024 et seront en 2025 de :

Taxes d'habitation 6.75%

Taxes foncières bâties 26.81%

Taxes foncières non bâties 34.45%

Taxes foncières entreprises 10.72%

A noter que la base de calcul des taxes fixée par l'état va augmenter de 1.7%

3- Augmentation de la taxe d'aménagement

Monsieur le maire propose d'augmenter la taxe d'aménagement de 1.5% à 2%

Cette taxe correspond en particulier aux demandes de permis de construire qui représente pour la commune une dépense 3 fois supérieure au revenu de cette taxe.

Vote 8 voix pour et 1 voix contre

4- Vote des subventions

Le vote des subventions se fait une par une.

		VOTE
L'Art et la bannière	250€	9 voix pour
Société de chasse Cazals	300€	9 voix pour
Association des parents d'élèves	150€	9 voix pour
Chambre des métiers. 80€ par apprenti année	Pas de demande cette	
Comité des fêtes	1 000€	9 voix pour
Coopérative scolaire	700€	9 voix pour
Entente foot Cazals Montcléra	300€	9 voix pour
Société de chasse de Montcléra	450€	9 voix pour
Cercle d'automne	150€	9 voix pour
TOTAL	3 300€	

5-Vote du budget

Analyse en détail du budget primitif 2025 en présence de Monsieur CAVE

Budget primitif 2025 :

DEPENSES

Chapitre - Libellé	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	Total
16 – Remboursement d'emprunts – capital – cautionnement -		78 833.20	78 833.20
20 – Frais d'études		0.00	0.00
21 – Immobilisations corporelles Aménagement Halle et ses annexes	14 356.53	55 436.47	69 793.00
4581 – Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
001- Solde d'exécution 2024		69 299.07	69 299.07

Total des dépenses d'investissement cumulées	***14 356.53***	***203 568.74***	***217 925.27***

RECETTES

Chapitre - libellé	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	Total
13 – Subventions d'investissement	82 093.00	0.00	82 093.00
10 – Dotations (dont FCTVA)		90 115.66	90 115.66
165 – Dépôts et cautionnements reçus		1 550.00	1 550.00
21- Terrains nus		2 365.00	2 365.00
4582 – Opérations pour le compte de tiers		0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement	***82 093.00***	***94 030.66***	***176 123.66***
021 – Virement de la section de fonctionnement		41 445.08	41 445.08
040 – Opérations d'ordre entre sections		356.53	356.53
Total des recettes d'ordre d'investissement		***41 801.61***	***41 801.61***
Total des recettes d'investissement cumulées	***82 093.00***	***135 832 .27***	***217 925.27***

DEPENSES

Les dépenses sont principalement constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires et les intérêts des emprunts.

Chapitre – Libellé -	Montant
011 – Charges à caractère général	93 030.35
012 – Charges de personnel	75 800.00
014 – Atténuations de produits	12 341.00
65 – Autres charges gestion courante	61 042.00
66 – Charges financières	12 167.03
68 - Dotations – provisions -	0.00

Total des dépenses réelles de fonctionnement	***255 011.84***
023 – Virement à la section d'investissement	41 445.08
042 – Opérations d'ordre entre sections	356.53
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***41 801.61***
Total des dépenses cumulées de fonctionnement	***296 813.45***

RECETTES

Les principales recettes sont les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat. Les montants des dotations ne sont pas réels car non connus à la date du vote du budget.

Chapitre – Libellé -	Montant
70 – Produits des services	15 200.00
73 – Impôts et taxes	77 226.00
74 – Dotations et participations	107 647.23
75 – Autres produits gestion courante	33 450.00
013- Atténuation de Produits	0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement	***233 522.23***
R 002 Résultat antérieur reporté	63 290.22
Total des recettes de fonctionnement cumulées	***296 813.45***

Dans l'ensemble peu de variations par rapport à 2024

Le budget primitif 2025 a été adopté à l'unanimité.

6-Délibération avancement de grade de Jean Louis Peyrilles et modification du tableau des effectifs.

Par rapport à son ancienneté, Jean Louis passe du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à principal de 1er classe

Le conseil municipal a voté à l'unanimité cet avancement

7-Délibération achat chaudière appartement école.

Par rapport à la séance du 4 mars 2025, le conseil municipal opte pour le changement de la chaudière de l'appartement de l'école avec l'établissement Delpech pour un montant de 4 855€ TTC + la variation de taxe de 10% imposée par le gouvernement

8- Questions diverses

8-1 Possibilité d'acheter du matériel à la comcom (provenant du café de Dégagnac) pour équiper pour équiper la cuisine de la grangette pour un montant de 1 150€ hors Piano. Ce matériel comprend :

1 piano à gaz

1 lave-vaisselle

1 plancha

1 petite friteuse électrique

1 plan de travail de 2 m de long.

Monsieur le maire et Bernard iront voir l'état du matériel.

Le conseil donne son accord pour cet achat + l'achat d'une chambre froide suivant le devis le Locas pro à actualiser

A noter que le budget 2025 prévoit un investissement de 10000€ pour l'équipement de la cuisine de la grangette

8-2 Dans le cadre des travaux de voirie, le maire propose d'aménager le chemin communal de l'Algas à Rudou pour desservir en particulier le futur bâtiment d'élevage de la famille Dubruel

Le cout serait de 50€ de l'heure réalisé par la comcom avec son matériel.

Le temps estimé est d'environ une journée.

Le conseil donne son accord pour cet aménagement

Le secrétaire de séance : Bernard REDOULES